

vous amener à reconnaître avec nous que le pays a des motifs graves d'opposition, et que le ministère du 15 avril doit être entièrement renversé ; ils doivent enfin décider tous les amis de la liberté et de la dignité de la France à voter pour les candidats de l'opposition.

M. MARTIN.

Que les candidats qui aspirent à la députation parlent aux électeurs le langage de la raison, de la sagesse ; qu'ils expliquent avec modération la situation des choses, et disent comment ils voteront dans les questions qui s'agissent aujourd'hui devant le pays, c'est leur droit autant que leur devoir, et ceux-là même que la divergence d'opinion empêchera de voter pour eux rendront justice à leur droiture et à leur loyauté.

Dans la lutte où M. Martin s'est engagé, il ne s'est adressé ni à la raison, ni à la sagesse, mais à l'intérêt personnel et aux passions. Sur la question de finances, il a dit : Je voterai les apanages et les dotations princières. Sur la question politique, il a employé la calomnie, en faisant distribuer hier, dans les salles de scrutin, des pamphlets incendiaires qui de dégoût soulevaient le cœur de ses partisans eux-mêmes. Sur la question administrative, il a fait faire son éloge par ses partisans et par le *Courrier de Lyon*, en s'attribuant des créations qui ne lui appartiennent pas. — Le *Courrier de Lyon*, le même qui le déclarait, il y a quinze mois, incapable et dangereux, contenait hier en sa faveur une longue énumération d'actes administratifs, et cet article n'est qu'un long mensonge. Il répète en partie le rapport de M. le maire à propos du budget municipal de cette année. Nous avons, dans la discussion de ce rapport, apprécié les actes ; nous ne ferons que glisser sur eux pour ne point fatiguer nos lecteurs par des répétitions ; nous voulons prouver aujourd'hui que la plupart des travaux dont M. Martin se fait un titre ne lui appartiennent pas et n'ont été que la conséquence obligée de pensées créatrices conçues par d'autres que lui.

Nous avons dit, à propos de la Halle-aux-Blés, qu'il eût mieux valu en faire un marché couvert que de la louer au Mont-de-Piété, et nous maintenons cette opinion. On eût été utile à un quartier qui a tant besoin d'améliorations, et pour lequel on n'a rien fait jamais qu'un aqueduc de quelques milliers de francs qui était devenu indispensable.

Les idées de la mairie ne sont pas les nôtres ; nous voulons de l'économie, mais nous voulons aussi que l'on sache dépenser à propos dans l'intérêt des citoyens. Au surplus, le marché couvert eût rendu autant et peut-être davantage que cette immorale institution du Mont-de-Piété.

La construction de l'abattoir n'a été que l'accomplissement des plans arrêtés avant qu'il fût question de M. Martin ; le *Courrier de Lyon* le disait lui-même il y a quelques mois, en répondant à nos observations à cet égard.

La rue et le marché de la Martinière ont été préparés par l'administration Prunelle, et nous lisons page 25 du budget de 1834 : *Dans le cours de cette année, nous serons en mesure d'ouvrir la rue de la Martinière, etc. Si ce terrain peut recevoir le marché couvert dont je vous ai entretenus à diverses reprises, le prix du terrain sera compensé par l'utilité de cet établissement dans un quartier aussi populeux que celui des Terreaux.*

Ainsi donc, la pensée est de M. Prunelle, la mauvaise exécution est de M. Martin.

L'achèvement du quai d'Orléans, l'achat des maisons du Pont-de-Pierre sont l'accomplissement de plans commencés et dans l'exécution desquels l'administration d'aujourd'hui n'entre que pour montrer son mauvais vouloir. Au lieu de mettre à ces travaux deux ou trois hommes qui remuent de la terre, pourquoi donc ne comble-t-on pas le passage ? pourquoi ne nivelle-t-on pas ? pourquoi sacrifie-t-on l'intérêt de tous aux intérêts d'un seul ? Qu'on nous le dise.

L'abandon de la halle aux poissons ne mérite pas qu'on s'en vante, c'est une faute ; il fallait en faire un marché couvert. Mais quand on est obére, on fait argent de tout.

Le théâtre des Célestins est un des titres que l'administration fait valoir ; mais qu'on lise les comptes-rendus du conseil municipal, on y verra quelle part y eurent le maire et la mairie, quelques idées étroites et mesquines. Où sont

donc les plans de restauration tant promis et qui n'ont pas encore été présentés ?

Au palais St-Pierre, toutes les pensées créatrices appartiennent à l'administration Prunelle ; la preuve en est écrite tout au long dans les budgets de 1834 et 1835. Il a bien falluachever ce qui était commencé. Le projet d'acquisition de la boucherie des Terreaux appartient à M. Rambaud, maire sous la Restauration ; il avait offert huit cent mille francs aux hospices. On a consommé ce qu'un autre a pensé ; mais que va-t-on faire de la boucherie ? On l'ignore ; on achète sans savoir ce qu'on fera de l'immeuble. Il n'y a qu'incertitude dans les idées et dans les plans.

Le Palais-de-Justice n'appartient pas plus à l'administration actuelle, les rapports de M. Prunelle en sont fous ; ce qui lui en appartient, c'est la bonhomie avec laquelle elle donne l'argent de la commune, sans se réserveraucune influence dans la discussion des plans et dans la surveillance de l'exécution.

Le quai de l'Arsenal est l'exécution d'une ancienne pensée ; lisez le budget de 1834, page 26. A la vérité, on ne saurait toujours créer, et cette communication est une véritable amélioration. Mais nous dira-t-on pourquoi le cachet de malheur de la mairie se fait sentir partout ? pourquoi ce malheureux pavillon du Palais-Royal étrangle le passage ? A quelle influence, à quoi doit-on cette faute ?

La translation de l'entrepôt a été forcée, puisque les propriétaires de la place Louis XVIII se sont opposés à sa construction. La mairie ne saurait s'en faire un titre ; nous ne lui en faisons pas un reproche, mais nous disons que cette translation est un malheur, parce que l'entrepôt eût été plus central.

En établissant la dette, il serait juste de dire que l'on est forcé d'emprunter UN MILLION qui est indispensable pour faire face aux besoins courants.

Nous nous sommes expliqués sur l'enseignement primaire et sur l'efficace protection qu'on lui accordait. La fondation d'une faculté des lettres n'est que le complément de celle des sciences, le *Courrier l'avoue*. La création d'une chaire de droit commercial est l'œuvre principalement de la chambre de commerce qui l'a demandée depuis long-temps. Cette demande a langui dans les cartons administratifs, et c'est pendant l'absence de M. Martin qu'un adjoint l'en a tirée. M. Martin n'y a pris part que pour fausser les promesses qu'il avait faites de donner à la concurrence toute publicité.

M. Martin ne saurait donc se faire des titres véritables de ce qu'il n'a pas créé ; la vanité qu'il tire des actes simples et tout naturels de son administration prouve qu'il se fait une étrange idée des fonctions de maire. Quand on accepte des fonctions aussi élevées, on prend l'engagement de les remplir avec sagesse et fermeté. Si l'acceptation est du dévouement, le mandat est honorable, il rehausse. Quand un maire qui croit avoir dignement rempli le mandat qui lui a été confié, aspire à la députation, il n'a qu'un mot à dire : Je suis votre maire, vous m'avez donné un mandat ; si vous trouvez que je l'ai rempli dignement, donnez-m'en un autre pour récompense, et je le remplirai de même. M. le maire s'est jugé, car il n'a pas tenu ce langage qui eût été plein de dignité. Aux propriétaires, il a promis des améliorations qui donneraient de la plus-value à leurs immeubles ; aux commerçants, il a promis des dégrèvements ; aux limonadiers qui ferment trop tard, aux boutiquiers qui étaient sur le devant des magasins, il a promis que les agents fermeraient les yeux et seraient moins sévères ; il a promis du pavé à la place Louis XVIII, des soins à la place Bellecour qui n'est qu'une mare en temps de pluie, à la promenade des Tilleuls qui déperit, à celle du cours du Midi entièrement négligée. Comme administrateur, voilà à quels intérêts il s'est adressé. Comme homme politique, il a semé la calomnie et le mensonge en faisant distribuer les publications incendiaires des Girardin !

Que l'on compare cette conduite à celle de M. COUDERC, et que l'on prononce.

ÉLECTIONS. — COLLEGE EXTRA MUROS. — CANDIDAT DE L'OPPOSITION. — M. LORTET.

Nous apprenons que M. le maire d'Oullins est venu af-

il est vrai, les œuvres de ces derniers ; mais leur effet pernicieux était déjà produit, et le repos que de tels écrivains trouvaient chez nous témoigne assez de l'atonie religieuse et générale. D'un autre côté, l'immoralité sensuelle avait pénétré dans Lyon à la suite des armées du roi de France. Louise Labbé se livrait à des expéditions guerrières et poursuivait des exploits amoureux. Ses poésies étaient la peinture libre des mœurs de cette femme que l'historien Antoine Duverdier nous représente comme une fille des bornes. D'autres dames lyonnaises se liaient également à la littérature avec fureur, et se rapprochaient plus ou moins de sa vie dissolue. Ailleurs nous trouvons ce fait consigné : « Plusieurs paroissiens de St-Georges remontrent que la maison où se tiennent les filles de joie est fort proche de l'église, en grande rue publique, où passe toute la ville ; que là, il se fait journallement plusieurs batteries, scandale et tumulte à cause desdites filles de joie qui souvent se viennent battre jusqu'à près et dedans ladite église avec leurs ruffians et débauchés ; qu'ils ont souvent remontré cela à messieurs de la justice pour y donner ordre, et surtout dernièrement qu'un prêtre de ladite église qui, ayant voulu remontrer à quelques jeunes compagnons débauchés qui, en sortant de là, étaient allés jouer au cimetière de ladite église, le prêtre fut maltraité et blessé de coups d'épée et de poignard. Ils requièrent donc que l'on fasse transporter ledit lieu en un coin plus retiré de la ville. »

Tous ces faits sont autant de symptômes de l'incrédulité et du désordre sceptique qui, dès François 1er, ruinèrent l'influence populaire et la liberté dans le gouvernement de Lyon. Mais, je le répète, tout contribuait alors à saper les croyances. Chaque sentiment tournait à la folie joie, aux jouissances égoïstes, et les tentatives du clergé pour combattre le scepticisme étaient dirigées avec une maladresse telle que leurs moyens affaiblissaient la sainteté religieuse.

A peu près vers l'année 1540, c'est-à-dire au moment où l'établissement des manufactures de soieries répandait dans les classes

plus nombreuses d'électeurs firmer en présence d'un grand nombre d'électeurs que M. Lortet, candidat de l'opposition, ne paie pas le cens. En tenant un pareil langage, ou M. le maire s'est gravement trompé, ou il a abusé de sa position pour en imposer à MM. les électeurs.

Voici la preuve de l'inexactitude de son assertion : M. Lortet est porté sur le rôle des contribu-

469 fr. 50
Plus, il possède une maison nouvellement construite qui par conséquent se trouve temporairement exemptée de l'impôt ; mais, aux termes de l'art. 4 de la loi de 1831, l'impôt qu'elle devra payer doit lui être compté. Cette maison, d'une valeur de 20,000 f., peut avoir une valeur locative de 500 f., à dix pour cent,

519 f. 530 fr.
Total, 11

M. EMILE DE GIRARDIN.

Voici en quels termes un journal, l'*Europe*, parle de l'ami de M. Cleemann, de l'ami de M. Molé, du grand factotum du 15 avril, de l'entrepreneur-général des élections de 1839, de l'honorable M. Emile de Girardin :

Le dégoût nous prend dès les premières lignes de cette biographie. Après la lettre si énergique de M. Martin (de Strasbourg), après le soufflet sanglant appliqué sur la joue d'un homme qui n'en efface certes pas la trace ; après ces marques de mépris que l'opinion lui a données de toutes parts, nous ne savons pas trop ce qui reste à dire de M. Emile de Girardin. Quel est le nom de cet homme ? D'où vient sa fortune ? A quoi doit-il son crédit politique ? Triple énigme qui serait facilement expliquée, si nos lois n'avaient d'énergiques protections pour les probités compromises et les réputations tarées.

En 1823, dans le cabinet de M. le vicomte de Senonne, secrétaire-général du ministère de la maison du roi, se trouvait un employé du nom de Lamotte ; ce Lamotte était M. Emile de Girardin.

Les fondations de l'institut de Coëtbo, du *Journal des Connaissances utiles*, du *Musée des Familles*, des mines de St-Béain, du *Physionotype*, etc., eurent des conséquences que racontent les chroniques des tribunaux de commerce et de police correctionnelles. Tout cet industrialisme a été, une fois pour toutes, jugé dans la personne de Cleemann.

M. de Girardin est un homme sur lequel l'opinion publique a prononcé un arrêt irrévocable. Cependant depuis quelques jours le voici qui se relève. Des susceptibilités nouvelles lui viennent ; il semble renaitre à des sentiments de dignité qui depuis long-temps l'avaient abandonné. Lui qui avait souffert en silence les accusations de toute la presse, lui qui n'avait trouvé qu'une assignation pour répondre aux provocations, le voici qui se fait presque provocateur ; il veut que l'honneur de son nom et la pureté de son élection soient respectés ; il veut prouver que le libre vœu de l'arrondissement de Bourganeuf et non l'intrigue l'a fait asseoir sur les bancs de la chambre.

Pour qui a lu les lettres de M. Martin (de Strasbourg), ce n'est pas une question ; et cependant M. Martin n'a pas tout dit : il y a telles intrigues sérieuses ou bouffonnes dont le secret n'a pas été révélé, et dont l'histoire remplirait bien des colonnes de journal. Mais les faits avancés par M. Martin restent, avec l'imposant appui des témoignages les plus honorables, et ce là suffisent pour faire apprécier et l'homme qui a pu employer de pareils moyens, et le pouvoir qui a pu confier à cet homme l'entreprise des élections.

M. de Girardin l'a senti ; il a senti aussi que le poids de sa parole serait bien peu de chose en présence de la parole énergique et loyale du député de Strasbourg. C'est pourquoi le voici qui arrache ou qui fait arracher par M. Goumy, son agent, quelques pauvres ouvriers, une lettre dans laquelle sont démentis audacieusement des faits qui se sont passés en présence d'une ville entière.

L'*Europe* cite cette pièce et poursuit :

Cette lettre nous est signifiée à la requête de ses signataires, avec sommation de l'insérer. Quel intérêt puissant presse donc ces ouvriers en faveur de M. Emile de Girardin ? Comment des porcelainiers de Bourganeuf tiennent-ils si fort à l'honneur du directeur de la *Presse*, qu'ils entrent en relation avec un huissier de Paris et en procès avec la plupart des journaux ? Voilà des idées bien nouvelles qui prennent naissance dans les montagnes de la Creuse ! C'est là vraiment un miracle comme en peut seul faire l'habile entrepreneur-général des élections.

mêmes indulgences plénières que l'on gagnait en allant à Rome l'anno sancto. Mais ce jubilé, bon dans des temps de foi, ne devait produire qu'un assez fâcheux effet lorsque de toutes parts la réforme anathématisait les indulgences ; il réveillait l'aigreur des discussions, et choquait si ouvertement les préventions des sectateurs de Luther, que leur réconciliation avec l'église devait fort difficile. Tel fut cependant le moyen presque désespéré auquel nos prêtres eurent recours ; il ne fallut rien moins qu'un attrait de forces militaires pour en protéger la libre exécution. Comme le jubilé devait amener en notre ville le peuple des campagnes, la population urbaine vit dans ce concours insatiable un alimenter à son commerce, et, ne fut-ce que pour ce motif, elle s'y montra favorable. Mais les mesures prises par les magistrats de la ville montrent assez qu'on n'avait plus d'assurance dans la paisible piété des fidèles :

« On charge le capitaine de la ville de mettre ordre à la garde d'icelle, avec les pennons et dixeniers pour la garde des portes sur les rivières et sur les ponts, tant de jour que de nuit.

» On fait publier que chaque maison ou famille mette, veille de la Saint-Jean et les jours suivants du pardon, de nuit, aux fenêtres, une lanterne avec sa chandelle et flambeaux ardent sur les rues, pour éclairer lesdites rues, afin d'obvier au scandale.

» Ordre à tous les hôteliers et gens qui recevront étrangers que sitôt qu'ils seront arrivés en leurs logis, ils aient à leur faire laisser leurs bâtons, épées, dagues et poignards, et qu'ils ne les portent pas dans la ville, sous peine de grosses amendes et punitions arbitraires. »

Puis le seigneur de Maugiron reçoit l'ordre du roi de l'ordre de l'Inquisition avec trois cents chevaux et cinq cents hommes de pied pour obvier au désordre que certains luthériens délibèrent faire le jour du Corps-de-Dieu. Les conseillers font dresser leurs quebusiers, et prient de Maugiron de ne point arriver avec une grande troupe de gens, de peur qu'il n'y ait noise et débat entre sa bande et les gens de la ville. Le lieutenant n'amena donc qu'

CENSEUR.

Tout ceci fait pitié et démontre plus évidemment, s'il est possible, jusqu'à quelle perfection M. de Girardin a su, au profit de sa candidature, porter l'intrigue et les moyens de corruption.

M. Penet, chef d'atelier de la Croix-Rousse, qui s'est toujours fait remarquer par son désintéressement et son patriotisme, a succombé samedi à une douloureuse maladie. Dimanche matin mille à douze cents personnes de Lyon et de la Croix-Rousse ont accompagné M. Penet à sa dernière demeure; un des amis du défunt a prononcé sur sa tombe quelques paroles qui ont vivement ému les auditeurs.

Mardi dernier, à quatre heures du soir, le nommé Giraud (Claude), âgé de 38 ans, ouvrier mécanicien, demeurant cours Trocadéro, et travaillant chez M. Bruche, découpeur de châles, rue de Sèze, a fait, en présence de cinq personnes, avec plusieurs ouvriers du même atelier, le pari qu'il boirait sans s'arrêter un litre d'eau-de-vie. En effet, il but à peu près les trois quarts d'un litre qui venait d'être acheté, mais il tomba instantanément sans connaissance; on le transporta dans l'écurie du sieur Malin, écuveur, et on le mit dans du fumier; on lui procura ensuite, sous la direction du docteur Cléménçon, qui fut appelé une heure après, tous les secours capables de le rappeler à la vie, mais ce fut en vain. Il expira le lendemain, à 7 heures du matin, sans avoir pu proférer une parole.

Paris, 1^{er} mars 1839.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Nous pouvons donner comme certain que le ministère enverra dans les départements des bruits d'émérite à Bruxelles et d'autres nouvelles aussi alarmantes que fausses. Que tous les électeurs se tiennent en garde contre de pareilles manœuvres, et elles échoueront.

Pour ce qui est de la tranquillité de Paris, nous affirmons qu'elle n'a jamais été plus grande qu'en ce moment. La population souffre; le commerce est dans une crise déplorable qui n'a pas dit encore son dernier mot; mais on se tait parce qu'on espère. Paris et sa banlieue ne nomment que 14 députés; les départements en nomment 445. Paris espère dans le patriotisme éclairé du reste de la France. Quant à lui, ses choix sont faits; il est aussi intéressé que la province, on en conviendra, au maintien de la paix et de l'ordre. Eh bien! sur 14 députés, il en enverra à la chambre au moins 12 qui se rangeront ostensiblement sous le drapeau des 213. Si le ministère annonçait aux départements par le télégraphe que les bureaux lui sont favorables, qu'on s'en méfie; la nouvelle sera fausse.

Le *Nouvelliste* avait annoncé que les rédacteurs des journaux de Namur et de Charleroi avaient reçu l'ordre de quitter la Belgique. Les deux feuilles en question démentent ce bruit, et de manière à laisser croire que s'ils étaient sommés d'obéir à un pareil ordre ils ne se rendraient qu'à la force brutale.

Le *National* était assigné aujourd'hui devant le tribunal de police correctionnelle, pour avoir tardé d'un jour à insérer la réponse de M. E. de Girardin à la lettre de M. Martin (de Strasbourg). D'autres journaux, le *Siècle*, l'*Europe*, etc., étaient également assigné pour refus d'insertion de cette prétendue réponse.

L'affaire a été remise à huitaine, à cause des nombreuses causes qui devaient être vidées auparavant.

Un journal de Bordeaux annonce que M. de Salvandy doit aller incessamment installer lui-même dans cette ville les professeurs pour lesquels il y a créé l'an dernier plusieurs chaires. M. de Salvandy est le ministre qui voyage le plus; tantôt c'est pour assister à une distribution de prix, tantôt pour installer des professeurs. M. de Salvandy a la bosse des voyages; il finira par se faire courrir de malle-poste ou conducteur d'omnibus. Telle est assurément sa vocation; c'est peut-être pour cela qu'il est ministre de l'instruction publique.

M. de Jussieu parcourt le 10^e arrondissement, jetant à profusion des caresses, des promesses et des sourires. Il passait l'autre jour devant une boutique, et le voilà mettant sa tête hors de son cabriolet pour saluer la dame, sur le seuil, avec une grâce qui rappelait les beaux jours de 1830. « Savez-vous qui me salut? dit la dame, assez peu

flattée de cette rare politesse; c'est M. de Jussieu, le candidat de la députation. C'est que mon mari est électeur, mais dans six jours il ne sera plus qu'un épicier. »

Une personne de Douai disait l'autre jour au juge de paix: — Monsieur, les élections vous donnent bien du tracas, vous causez bien des fatigues. — Nullement, répondit le magistrat; les gardes-champêtres viennent me faire leur rapport tous les huit jours, et je les charge de porter le mot d'ordre à chaque électeur et de lui dire: « On vote comme les autres fois, et on dine à cinq heures chez Dabié. »

On nous apporte à l'instant plusieurs lettres arrivant à Paris de différents départements. Ces lettres, évidemment, et sans qu'il y ait le plus léger doute à élire, ont été cachetées une première fois, déchirées, puis recachetées. Comme nous savons trop bien les lois du code et celles des conventions pour en accuser d'autres personnes que celles qui ont écrit et fermé ces lettres, nous les engageons par la voie de la publicité à ne pas répéter ces imprudences qui livrent l'innocence du gouvernement et de l'administration postale à des soupçons aussi malveillants qu'injustes.

L'empereur d'Autriche vient d'autoriser la construction d'un chemin de fer qui sera de la plus haute importance pour toute l'Allemagne, et l'on peut ajouter pour l'Europe entière. Ce chemin ira de Vienne à Trieste, en passant par la Styrie, la Carniole et la Dalmatie. Les gouvernements de ces deux dernières provinces ont déjà reçu des ordres à ce sujet. Quant à la Styrie, il paraît que le tracé n'a pas encore été fait. Les travaux commenceront dès que les acquisitions de terrain auront été faites. Ce chemin joindra celui de Vienne à Hof, en Bohême, et l'Orient sera par lui mis en communication directe avec les littoraux du Danube, du Mein et du Rhin, et même avec la Baltique, sans qu'aucune difficulté du genre de celles qui se présentent à l'embouchure du Danube (vu les dernières acquisitions de la Russie) puisse y mettre obstacle.

Le télégraphe joue depuis sept heures du matin sans la moindre interruption. Le temps est magnifique et permet au ministère de communiquer très-rapidement avec les départements. Pendant toute la matinée, de fréquentes estafettes ont été expédiées du ministère de l'intérieur aux Tuilleries.

On ne peut mieux, et en moins de mots que ne l'a fait M. Arago dans la réunion électorale du 12^e arrondissement, démontrer que le gouvernement nous fait jouer un rôle de dupes vis-à-vis de l'étranger, quand il parle avec tant d'emphase du respect dû aux traités.

On a beaucoup parlé ici et ailleurs de traités existants; on a dit qu'il fallait les exécuter. Sans doute il faut les exécuter, mais non pas niaiseusement, mais non pas en dupes, mais à la condition que les étrangers les exécuteront eux-mêmes. Eh bien! Cracovie doit être une ville indépendante, en vertu de traités existants, et l'on y voit des garnisons russes, prussiennes, autrichiennes, etc. Francfort doit être une ville libre, et elle est occupée par une garnison prussienne et autrichienne. La Pologne devait exister comme un royaume séparé, et elle est ancienne, saccagée; elle perd sa nationalité, elle perd jusqu'à sa langue, et ses enfants sont transplantés sur les plus légers prétextes. A côté de ces flagrantes violations, la France a lâchement exécuté jusqu'à des clauses déshonorantes.

Nos ancêtres construisirent, à portée de canon du pont de Bâle, la forteresse d'Huningue; en 1815, on la rasa. Huit ans se sont écoulés, et, par une scrupuleuse déférence pour un traité dégradant, pas un seul ouvrier, guidé par nos habiles ingénieurs, n'est allé travailler à la reconstruction d'une forteresse nécessaire à la sûreté du pays.

La question du moment est le traité de la Belgique. Ce traité pouvait être obligatoire en 1832. Le refus du roi de Hollande le rendit nul. Les populations du Limbourg et du Luxembourg avaient aujourd'hui le droit de réclamer leur ancienne nationalité; c'était sur de nouvelles bases que les négociations devaient être ouvertes.

L'exécution des traités! Vous rappelez-vous, Messieurs, qu'à près du désastre de Waterloo (désastre glorieux, néanmoins), un corps encore intact de l'armée française arriva à Paris, et que, grâce au courage des Excelmans, des Piré, des Bricqueville, etc., il fit repentir les Prussiens de s'être hasardés sur la rive gauche de la Seine?

La capitulation de Paris fut signée sous l'impression de la crainte que ces événements avaient produite, car ils semblaient le signal d'une éclatante revanche. Ce traité n'était pas accordé à titre gratuit: il garantissait, par les dispositions les plus claires, la vie et la sûreté de tous ceux qui avaient pris part au mouvement national de 1815. Messieurs, allez dans l'avenue de l'Observatoire, et des taches d'un sang illustre vous apprendront comment des traités solennels ont été quelquefois exécutés par les étrangers. (Applaudissements prolongés.)

LA GUERRE ET LA QUESTION BELGE.

La Belgique n'a pas accepté les 24 articles; la Belgique peut encore choisir entre la paix et la guerre. Mais le choix n'est plus à faire du côté de la France; car M. Molé a signé le traité. Quand la Belgique s'exposerait à la guerre, et la résistance n'est pas la guerre, il ne dépendrait plus d'elle de nous entraîner. La France est engagée, et quelque douloureux que soit l'engagement, il faut le respecter.

Que le ministère cesse donc de trembler ou d'affecter la peur. Il ne dépend plus d'aucun système ni d'aucune combinaison politique de provoquer l'Europe aux armes. La Belgique sera démembrée. Le ministère Molé l'a condamnée, elle va se soumettre; le démembrement de cette nationalité est en quelque sorte un fait accompli. La sainte-alliance a regagné par la diplomatie le terrain que la révolution de juillet lui avait enlevé de vive force. Nous avons la paix, avec la honte; mais enfin nous l'avons.

Le parti de la cour doit être satisfait. Nous sommes convaincus qu'avec plus de courage et d'habileté on pouvait conserver à la Belgique les territoires contestés, sans attirer sur ses frontières les armées de la sainte-alliance. La conférence redoutait la résolution des Belges, jusqu'au moment où les Belges ont commencé à avoir peur de la conférence; mais aujourd'hui que l'on sait à l'étranger, et que l'on sait par expérience à quel point il est facile d'humilier de jeunes révoltes, il faut s'attendre à trouver les cabinets du Nord inflexibles dans leurs prétentions.

On vient d'éloigner les chances de guerre, mais elles n'en sont que plus menaçantes dans l'avenir; car, en négligeant ou

en refusant de résister à propos, nous avons perdu le droit de résister plus tard.

Quoi qu'il en soit, la Belgique et la guerre ont cessé de peser sur nos élections. Il faut changer de thème, ou pour mieux dire, de calomnie, si l'on veut ameuter contre l'opposition, en les alarmant, les intérêts du pays. L'opposition aurait souhaité une paix plus honorable; elle n'eût pas reçu la paix à genoux; elle l'aurait faite debout; mais il ne reste plus qu'à la subir. Nous acceptons les 24 articles comme nous avons accepté les traités de Vienne, en frémissant et en maudissant le pouvoir qui nous les impose. Nous lui en laissons toute la responsabilité, heureux, dans cette situation pénible, de n'avoir plus rien à démentir avec le passé honteux de notre diplomatie.

Voilà donc un compte réglé désormais. La Belgique deviendra ce qu'elle pourra. Le gouvernement français l'abandonne, comme il a abandonné l'Espagne. Au nord et au midi, nous n'avons plus d'alliés; nos frontières sont à découvert; on nous a fait des ennemis partout. Mais nous avons la paix; nous l'avons, quel que soit le parti qui triomphera dans les élections. Ni les hommes ni les opinions ne peuvent plus être un épouvantail; M. Molé y a mis bon ordre en liant les mains à ses successeurs.

Il n'y a plus de cas de guerre, pas plus avec M. Barrot qu'avec M. Guizot, et pas plus avec M. Thiers qu'avec M. Molé. Il n'y a plus de cas de guerre, de notre côté du moins. On peut nous la faire, mais nous ne pouvons plus la faire; ce qui était d'abord de la prudence, et de la timidité plus tard, devient aujourd'hui une nécessité. Que le ministère se rassure; nous étions libres de choisir la paix, avant la signature du traité; aujourd'hui nous y sommes cloués comme au poteau. Il n'y a jamais eu de parti de la guerre dans la chambre ni dans la presse; mais il y avait un parti de la paix honorable et un parti de la paix à tout prix. Celui-ci est le maître; il fait, autant qu'il est en lui, la France à son image. Que les électeurs la jugent; il a perdu le droit de nous accuser. (Courrier français.)

Chronique judiciaire.

Quatre enfants, recouverts de l'uniforme gris des jeunes détenus, sont amenés sur les bancs de la 7^e chambre. Ils sont prévenus de vols. Près d'eux sont assis deux jeunes gens accusés de recel.

Le premier se nomme Robillard, il est âgé de neuf ans.

Le second se nomme Fournage, âgé de dix ans et demi.

Le troisième, nommé Gougy, est âgé de huit ans.

Le quatrième est le nommé Lachaux, âgé de quatorze ans, passementier.

Les deux jeunes gens, Vernet et Brossard, sont âgés de dix-sept ans et demi. Le premier est tourneur en bois, le second garçon maçon.

Le premier témoin est le sieur Musnier, bimbelotier: Je n'ai pas vu ces enfants commettre le vol, dit-il; mais quand on est venu me prévenir que je venais d'être volé, j'ai reconnu en effet qu'il me manquait plusieurs brosses; c'étaient Robillard et Lachaux qui les avaient prises et vendues à Vernet et à Brossard.

M. le président: Aviez-vous vu quelquefois les prévenus rôder dans le passage du Grand-Cerf? — R. Très-souvent, mais je les prenais pour de simples gamins inoffensifs pour la société.

D. Quelle est la veur des brosses qui vous ont été volées? — R. Elles valaient 12 à 15 sous pièce.

Le sieur Myon, inspecteur de police: En faisant ma tournée, je vis dans le passage du Grand-Cerf trois ou quatre galopins qui flânaient les boutiques.

M. le président: Les avez-vous vus voler?

Le témoin: Avec une adresse in-lubitable... Fournage et Lachaux surtout... Ils vous ont subtilisé des brosses comme s'ils avaient pris des leçons d'escamotage dès leurs plus tendres années. Les deux grands attendaient les petits au bout du passage, et il ont recelé le larcin dans leurs poches... Un de mes camarades et moi nous les avons suivis, et nous les avons arrêtés chez Mme Saqui, où ils allaient indubitablement se réjouir du succès de leur rapine.

M. le président: Fournage, reconnaissiez-vous vous être rendu coupable du vol qui vous est imputé?

Fournage: C'est pas moi, c'est Robillard... Moi, j'avais de l'argent... dix sous pour un cabriolet que j'avais gardé; alors j'ai dit à mes petits camarades: « Si vous voulez venir passage du Grand-Cerf, y a un marchand qui vend de la fameuse gâlette; je vous en paierai pour un sou... » Je leur-z y en ai payé...

M. le président: Que s'est-il passé ensuite?

Fournage: Robillard, en voyant des brosses, a dit: « Chipons ça... nous en aurons joliment, de la galette! » Alors il en a chipé une, même qu'il l'a vendue quatre sous à un grand, et qu'il m'a dit: « Vois-tu que c'est de l'argent! je vas encore en prendre. » Il en a pris deux; il en a donné une à Gougy et une à moi. Après ça, je les ai quittées tous les deux.

M. le président: Quand Vernet et Brossard ont acheté les brosses, savaient-ils qu'elles provenaient de vol?

Fournage: Non, monsieur, ils ne l'ont su qu'après.

M. le président: Robillard, convenez-vous avoir volé des brosses?

Robillard: J'en ai pris qu'une... c'était pour de rire...

M. le président: Cependant vous l'avez vendue.

Robillard: C'est des faux mensonges... Je l'ai donnée à mes camarades... j'ai rien reçu. Le petit Gougy a eu un sou, avec quoi qu'il a acheté du plaisir, que j'en ai eu gros comme rien du tout.

Le petit Gougy convient avoir volé une brosse; il prétend avoir été entraîné par Lachaux.

M. le président: Déjà voleur, à votre âge!

Gougy: Monsieur, j'ai huit ans.

M. le président: Je le sais bien... Est ce que vous n'avez plus de père?

Gougy: Il est mort.

Lachaux: Moi, je n'ai rien volé... Je les ai emmenés passage du Grand-Cerf pour nous régaler... Alors Robillard a vu des brosses, et il a dit: « J'vas en faire une. » Gougy a dit: « Et moi aussi! » Ils ont fait les brosses, et ils les ont lavées (venues).

M. le président: Vernet et Brossard savaient-ils que les brosses étaient volées quand ils les ont achetées?

Lachaux: Pardine! puisqu'ils ont dit comme ça: « Où avez-vous fait ces brosses-là, moutards? »

Brossard et Vernet soutiennent qu'ils n'avaient aucune connaissance du vol, quand ils ont acheté les brosses.

Le père de Robillard, le père de Fournage et la mère de Gougy, appelés comme civillement responsables des faits de leurs enfants, viennent les réclamer et promettent de les surveiller attentivement à l'avenir. Les trois gamins, en s'efforçant de pleurer, beuglent sur trois tons différents. Le tribunal met fin à cette disgracieuse musique en ordonnant que les trois mineurs seront remis à leurs parents.

Lachaux, qui n'est pas réclamé, restera pendant deux ans dans une maison de correction. Vernet et Brossard sont acquittés, les faits à leur charge n'étant pas suffisamment établis, et les trois civillement responsables sont renvoyés de la plainte.

Faits Divers.

Le dernier paquebot des côtes d'Italie arrivé à Toulon a apporté des lettres de Rome, à la date du 17 février, qui font mention d'un accident bien malheureux arrivé à un savant voyageur, M. d'Abadie, qui a séjourné deux ans en Abyssinie et en Ethiopie. M. d'Abadie, après avoir rassemblé une grande quantité de livres, de manuscrits sur parchemin, etc., et avoir échappé cent fois à l'influence du climat et aux naturels du pays, plus dangereux encore, était de retour à Civita-Veccchia avec une ample moisson de documents utiles à toutes les sciences. Il se dirigeait vers Rome lorsqu'une bande de voleurs se ria sur lui, enleva son argent (2,000 f. environ), et malgré ses supplications, emporta ses malles. M. d'Abadie arriva à Rome le 10 février, inconsolable de la perte de ses manuscrits et de tout ce qu'il rapportait de précieux, et près de succomber à sa vive douleur.

Cependant, le consul de France à Civita-Veccchia obtint du gouverneur des gendarmes et autres agents, et fit explorer la campagne jour et nuit. Ses efforts ne furent pas inutiles, les malles furent retrouvées intactes, et avis en a été donné immédiatement à l'ambassade de France à Rome, qui en a de suite informé M. d'Abadie. On ne peut se faire une idée de la joie de l'illustre voyageur. On a remarqué dans cette circonstance que la police du pape, tout entière aux affaires politiques, ne s'est pas émue en apprenant le crime qui avait mis en danger les jours de M. d'Abadie, et qui allait priver les sciences de documents inappreciables. Si sainteté ne comprend pas ses intérêts, car, sans les étrangers qui affluent à Rome, cette ville serait en proie à une grande misère, et si les routes ne sont pas sûres, le nombre des étrangers diminuera considérablement.

Extérieur.

BELGIQUE. — BRUXELLES, 25 février. — Hier la section centrale s'est réunie. Elle s'est d'abord occupée de la question de constitutionnalité. Après un débat assez vif, la majorité a déclaré que les chambres actuelles sont compétentes pour approuver ou rejeter les projets de loi présentés par le ministère.

On s'est ensuite occupé de la nomination du rapporteur, et M. Dollez a été choisi en cette qualité à l'unanimité moins une voix, sans doute la sienne.

Comme, ainsi que je vous l'ai dit il y a déjà quelques jours,

tout le monde est d'avis qu'il importe avant tout de gagner du temps, on ne se hâtera pas. Ainsi M. Dollez ne présentera pas son rapport avant la fin de la semaine. Il faudra que ce rapport soit imprimé, distribué; il est donc à croire que la discussion publique s'ouvrira au plus tôt lundi 4 mars. Comme les premières séances seront consacrées à la discussion de la compétence des chambres, quand on viendra aux faits, on connaîtra déjà en partie les élections françaises. Si, comme tout nous porte à l'espérer, elles sont favorables à l'opposition, le parti de la résistance puisera dans cette circonstance une nouvelle énergie.

La lettre écrite par M. le comte de Montalembert à M. Du-mortier a produit un excellent effet. M. de Montalembert jouit ici d'une grande popularité, et d'ailleurs les considérations qu'il fait valoir sont d'une telle puissance que la conviction de plus d'un soumissionnaire en a été ébranlée.

Les partisans de la soumission vont partout répétant qu'ils sont sûrs de la majorité; ils citent le nombre de voix qui leur sont acquises. Tout cela n'est que fantaisie. On est si peu certain de la chambre, que les meneurs sont perpétuellement occupés à provoquer, de la part du commerce et de l'industrie, des manifestations en faveur du morcellement. Puis, quand, à grands renforts d'importunités, on a obtenu une pétition corroborée de la formule assez vague *Suivent les signatures*, on affirme que le pays a parlé. C'est là une vieille tactique qui ne prouve qu'une chose, à savoir qu'on est bien loin de pouvoir compter sur le succès. Si on espérait davantage, on s'agiterait moins.

La population conserve son attitude calme. L'ordre n'a pas été troublé un seul instant, et même les promenades du soir qui avaient eu lieu pendant deux ou trois jours et avaient alarmé la police, ont cessé tout-à-fait. Deux jeunes gens, qui avaient été arrêtés dans les groupes du 19, ont été mis en liberté après quelques jours de détention. Un d'eux, à qui un officier de la place demandait qui lui avait permis de s'occuper de politique, répondit: « Qui? mon titre de citoyen et l'exemple de mon père tué en septembre lorsqu'il combattait pour son pays sans permission. » L'officier ne poussa pas plus loin son interrogatoire.

Il est faux que l'honorable M. Seron se soit prononcé pour le morcellement, ainsi que plusieurs journaux, même de l'opposition, l'avaient déclaré. M. Seron n'a jamais voulu et ne veut pas le déshonneur de son pays.

On a également répandu le bruit que, par suite d'une dé-marche faite auprès de M. Gendebien par un certain nombre d'électeurs de Mons, ce député se contenterait de repousser les projets de loi par un éclatant démenti. M. Gendebien parlera, et l'on peut être sûr qu'aucune raison d'intérêt personnel ou local, aucune considération de clocher ne lui fera déserter la cause de la nationalité belge. Et en fait de patriotisme et d'indépendance, le député de Mons n'en est plus à faire ses preuves.

L'une des entreprises les plus considérables et les plus utiles de la librairie, la *Bibliothèque des Arts et Métiers*, poursuit avec succès sa publication. Le plan adopté par l'éditeur de ces livres manuels est aussi largement conçu que consciencieusement exécuté. Chaque livre est une encyclopédie complète du métier ou de l'industrie dont il traite. La rédaction, confiée aux hommes spéciaux les plus compétents, est claire et parfaitement appro- priée au sujet.

Il suffit, pour recommander à l'attention de nos lecteurs la *Bibliothèque politique* publiée par le même éditeur, de dire qu'elle se compose des ouvrages d'écrivains, de publicistes, parmi lesquels nous citerons M. Cormenin, La Mennais, Paul-Louis Courier, Chapuys-Montlaur, Altarache, etc. Ces ouvrages sont imprimés, dans un format élégant et commode, sur papier jésus-vélin. (Voir aux annonces.)

Mouvement de la population du dépôt de mendicité de Lyon, du 15 au 28 février 1839.

Effectif au 16 février : Hommes, 103; femmes, 92:	197
Admis pendant la quinzaine : Hommes, 3; femmes, 3:	6
Total :	203
Sortis pendant la quinzaine. Hommes, 4; femmes, 1:	5
Effectif au 1er mars 1839 : Hommes, 104; femmes, 94:	198

BOURSE DE PARIS DU 1er MARS.

Cinq pour cent	111	111	111	111
Quatre pour cent	”	”	”	”
Trois pour cent	79 10	79 10	79 10	79 10
Rentes de Naples	99 50	99 50	99 50	99 50
Actions de la banque	2602	50		

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTEZ.

BIBLIOTHÈQUE DES ARTS ET MÉTIERS.
Collection de LIVRES-MANUELS,

A L'USAGE DES INDUSTRIELS, AGRICULTEURS, FABRICANTS ET OUVRIERS. — IN-18, GRAND-RAISIN, PLANCHES ET FIGURES.

Cette Bibliothèque, qu'il ne faut pas confondre avec les ouvrages du même genre connus sous le nom de MANUELS, est conçue sur un plan tout-à-fait nouveau. Le livre de chaque profession, rédigé par les hommes spéciaux les plus compétents, est une encyclopédie complète du métier ou de l'industrie dont il traite; il est divisé en six parties: 1 ^{re} et 2 ^e , précis historique et biographique; 3 ^e , guide théorique et pratique de la profession; 4 ^e , législation qui s'y rapporte; 5 ^e , catalogue des ouvrages qui en ont parlé; 6 ^e , préceptes hygiéniques.	LIVRE DU CULTIVATEUR, guide complet de la culture des champs; 1 vol., 2 f.	LIVRE DE L'ARPENTEUR - GÉOMÈTRE, guide de l'arpentage et du lever des plans, par MM. Place et Foucard; 1 vol., 2 f.	LIVRE DU TOISEUR - VÉRIFICATEUR, guide du toisé de tous les ouvrages de bâtiment suivant les anciennes et les nouvelles mesures, par M. Digeon, toiseur-vérificateur; 1 vol., 2 f.	LIVRE DE LA COMPTABILITÉ DU BÂTIMENT, guide complet de la mise à prix de tous les travaux de construction. 2 ^e partie du Toiseur, par le même; 1 vol., 2 f.	LIVRE DU BRASSEUR, guide complet de la fabrication de toutes les espèces de bière, par M. Deleschamps; 1 vol., 1 f. 50 c.	LIVRE DU FABRICANT DE SUCRE ET DU RAFFINEUR, par M. de Mornay; 1 vol., 2 f. 50 c.	LIVRE DES LOGEURS ET TRAITEURS, guide des aubergistes, marchands de vins, etc., 1 f. 50 c.	LIVRE DU TAILLEUR, manuel complet du tracé, de la coupe et de la façon des vêtements, par M. Canneva; 1 vol., 1 f. 50 c.	LIVRE DU MEUNIER, du négociant en grains et du constructeur de moulins, par M. de Mornay; 1 vol., 2 f. 50 c.
LIVRE DU PROPRIÉTAIRE ET DE L'ÉLEVEUR D'ANIMAUX DOMESTIQUES; 1 vol., 2 f. 50 c.	LIVRE DU VIGNERON, du fabricant de cidre, etc.; 1 vol., 2 f.	LIVRE DU FORESTIER, guide complet de la culture et de l'exploitation des bois, charbons, etc.; 1 vol., 2 f.	LIVRE DU JARDINIER, guide complet de la culture des jardins fruitiers, potagers et d'agrement; 2 vol., 4 f.	LIVRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'ADMINISTRATION RURALES, guide du fermier et de la ménagère; 1 vol., 2 f. 50 c.	Ces 7 volumes, dus à M. Mauny de Mornay, membre de la société centrale d'agriculture, forment une ENCYCLOPÉDIE AGRICOLE très complète et dont le prix n'est que de 15 f.	Les ouvrages ci-dessus annoncés se trouvent aussi à Lyon, chez Chambet ainé, Guymon et Cé, dépositaires.	LETTRES SUR LA LISTE CIVILE ET SUR L'APANAGE, par M. Cormenin, 23 ^e édit.; 1 vol. 1 f. 25 c.	ÉTUDE SUR TIMON, par M. Chapuys-Montlaur, 1 vol., 25 c.	
LIVRE DU PROPRIÉTAIRE ET DE L'ÉLEVEUR D'ANIMAUX DOMESTIQUES; 1 vol., 2 f. 50 c.	LIVRE DU VIGNERON, du fabricant de cidre, etc.; 1 vol., 2 f.	LIVRE DU FORESTIER, guide complet de la culture et de l'exploitation des bois, charbons, etc.; 1 vol., 2 f.	LIVRE DU JARDINIER, guide complet de la culture des jardins fruitiers, potagers et d'agrement; 2 vol., 4 f.	LIVRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'ADMINISTRATION RURALES, guide du fermier et de la ménagère; 1 vol., 2 f. 50 c.	Ces 7 volumes, dus à M. Mauny de Mornay, membre de la société centrale d'agriculture, forment une ENCYCLOPÉDIE AGRICOLE très complète et dont le prix n'est que de 15 f.	Les ouvrages ci-dessus annoncés se trouvent aussi à Lyon, chez Chambet ainé, Guymon et Cé, dépositaires.	REMONTRANCES DE TIMON, compensation des 4 millions, 50 c.	Sous presse:	
LIVRE DU PROPRIÉTAIRE ET DE L'ÉLEVEUR D'ANIMAUX DOMESTIQUES; 1 vol., 2 f. 50 c.	LIVRE DU VIGNERON, du fabricant de cidre, etc.; 1 vol., 2 f.	LIVRE DU FORESTIER, guide complet de la culture et de l'exploitation des bois, charbons, etc.; 1 vol., 2 f.	LIVRE DU JARDINIER, guide complet de la culture des jardins fruitiers, potagers et d'agrement; 2 vol., 4 f.	LIVRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'ADMINISTRATION RURALES, guide du fermier et de la ménagère; 1 vol., 2 f. 50 c.	Ces 7 volumes, dus à M. Mauny de Mornay, membre de la société centrale d'agriculture, forment une ENCYCLOPÉDIE AGRICOLE très complète et dont le prix n'est que de 15 f.	Les ouvrages ci-dessus annoncés se trouvent aussi à Lyon, chez Chambet ainé, Guymon et Cé, dépositaires.	ÉTUDES SUR LES ORATEURS PARLEMENTAIRES, par Timon, 9 ^e édition considérablement augmentée; 2 vol., 2 f. 50 c.	QU'EST-CE QUE LE TIERS-ÉTAT? par Sieyes, avec une introduction par M. Chapuys-Montlaur, 1 vol., 25 c.	
LIVRE DU PROPRIÉTAIRE ET DE L'ÉLEVEUR D'ANIMAUX DOMESTIQUES; 1 vol., 2 f. 50 c.	LIVRE DU VIGNERON, du fabricant de cidre, etc.; 1 vol., 2 f.	LIVRE DU FORESTIER, guide complet de la culture et de l'exploitation des bois, charbons, etc.; 1 vol., 2 f.	LIVRE DU JARDINIER, guide complet de la culture des jardins fruitiers, potagers et d'agrement; 2 vol., 4 f.	LIVRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'ADMINISTRATION RURALES, guide du fermier et de la ménagère; 1 vol., 2 f. 50 c.	Ces 7 volumes, dus à M. Mauny de Mornay, membre de la société centrale d'agriculture, forment une ENCYCLOPÉDIE AGRICOLE très complète et dont le prix n'est que de 15 f.	Les ouvrages ci-dessus annoncés se trouvent aussi à Lyon, chez Chambet ainé, Guymon et Cé, dépositaires.	DÉFENSE DE L'ÉVÉQUE DE CLERMONT devant le conseil-d'état, suivie de la réfutation, par Timon, 7 ^e édition, 50 c.	LES PAMPHLETAIRES, par M. Chapuys-Montlaur, député.	
LIVRE DU PROPRIÉTAIRE ET DE L'ÉLEVEUR D'ANIMAUX DOMESTIQUES; 1 vol., 2 f. 50 c.	LIVRE DU VIGNERON, du fabricant de cidre, etc.; 1 vol., 2 f.	LIVRE DU FORESTIER, guide complet de la culture et de l'exploitation des bois, charbons, etc.; 1 vol., 2 f.	LIVRE DU JARDINIER, guide complet de la culture des jardins fruitiers, potagers et d'agrement; 2 vol., 4 f.	LIVRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'ADMINISTRATION RURALES, guide du fermier et de la ménagère; 1 vol., 2 f. 50 c.	Ces 7 volumes, dus à M. Mauny de Mornay, membre de la société centrale d'agriculture, forment une ENCYCLOPÉDIE AGRICOLE très complète et dont le prix n'est que de 15 f.	PARIS RÉVOLUTIONNAIRE, nouvelle publication, 4 vol. in-8 ^o , 9 f.			
LIVRE DU PROPRIÉTAIRE ET DE L'ÉLEVEUR D'ANIMAUX DOMESTIQUES; 1 vol., 2 f. 50 c.	LIVRE DU VIGNERON, du fabricant de cidre, etc.; 1 vol., 2 f.	LIVRE DU FORESTIER, guide complet de la culture et de l'exploitation des bois, charbons, etc.; 1 vol., 2 f.	LIVRE DU JARDINIER, guide complet de la culture des jardins fruitiers, potagers et d'agrement; 2 vol., 4 f.	LIVRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'ADMINISTRATION RURALES, guide du fermier et de la ménagère; 1 vol., 2 f. 50 c.	Ces 7 volumes, dus à M. Mauny de Mornay, membre de la société centrale d'agriculture, forment une ENCYCLOPÉDIE AGRICOLE très complète et dont le prix n'est que de 15 f.	VOYAGE AUX ÉTATS-UNIS, ou Tableau de la Société Américaine, par miss Martineau; 2 vol. in-8 ^o , 5 f.			
LIVRE DU PROPRIÉTAIRE ET DE L'ÉLEVEUR D'ANIMAUX DOMESTIQUES; 1 vol., 2 f. 50 c.	LIVRE DU VIGNERON, du fabricant de cidre, etc.; 1 vol., 2 f.	LIVRE DU FORESTIER, guide complet de la culture et de l'exploitation des bois, charbons, etc.; 1 vol., 2 f.	LIVRE DU JARDINIER, guide complet de la culture des jardins fruitiers, potagers et d'agrement; 2 vol., 4 f.	LIVRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'ADMINISTRATION RURALES, guide du fermier et de la ménagère; 1 vol., 2 f. 50 c.	Ces 7 volumes, dus à M. Mauny de Mornay, membre de la société centrale d'agriculture, forment une ENCYCLOPÉDIE AGRICOLE très complète et dont le prix n'est que de 15 f.	RÉVOLUTION DE POLOGNE, par Soltyk; 2 volumes in-8 ^o , 16 f.			
LIVRE DU PROPRIÉTAIRE ET DE L'ÉLEVEUR D'ANIMAUX DOMESTIQUES; 1 vol., 2 f. 50 c.	LIVRE DU VIGNERON, du fabricant de cidre, etc.; 1 vol., 2 f.	LIVRE DU FORESTIER, guide complet de la culture et de l'exploitation des bois, charbons, etc.; 1 vol., 2 f.	LIVRE DU JARDINIER, guide complet de la culture des jardins fruitiers, potagers et d'agrement; 2 vol., 4 f.	LIVRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'ADMINISTRATION RURALES, guide du fermier et de la ménagère; 1 vol., 2 f. 50 c.	Ces 7 volumes, dus à M. Mauny de Mornay, membre de la société centrale d'agriculture, forment une ENCYCLOPÉDIE AGRICOLE très complète et dont le prix n'est que de 15 f.	LIVRE DU PEUPLE, édition de luxe; 1 volume in-8 ^o , 3 f. 75 c.			
LIVRE DU PROP									